



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 4658

Texte de la question

Se référant à la situation créée par la suroccupation intolérable des locaux du refuge d'animaux de compagnie de Gennevilliers et aux pratiques indignes auxquelles cette crise a conduit, M. Laurent Dominati demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il lui paraît possible d'envisager les modalités d'une responsabilisation des collectivités locales, notamment en Ile-de-France, pour l'aménagement obligatoire de structures d'accueil décentes à l'usage de ces animaux, et, à la charge du Gouvernement, la mise en oeuvre de toutes mesures destinées à définir, à moraliser et à contrôler les professions d'éleveur et de vendeur de ces catégories d'animaux.

Texte de la réponse

Face aux problèmes liés à l'insertion de l'animal en milieu urbain, il a été décidé d'accentuer par de nouvelles mesures législatives la prévention et la répression à l'égard des propriétaires de chiens potentiellement agressifs. Dans cet objectif, un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement. Le dispositif législatif envisagé contribuera également à améliorer le statut des fourrières et refuges, à instaurer une politique de qualité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie, et à responsabiliser les acquéreurs de ces animaux. De ce fait, il permettra de lutter contre les trafics et abandons de chiens et de chats et contre la surpopulation des refuges et des fourrières. Pour ce qui concerne les ventes d'animaux par petites annonces, et notamment celles des chiens et chats, les propositions qui figureront dans le projet de loi, portent sur le contenu de ces annonces, qui devront faire apparaître le statut de professionnel du vendeur, ou l'identification précise de chaque animal proposé à la vente. L'ensemble de ces mesures vise à professionnaliser les activités liées au commerce des animaux, notamment par les exigences liées à la qualification des personnes qui les exercent.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4658

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3480

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1328